

BLEU DE FRANCE

ASSOCIATION NATIONALE
DES MEMBRES
DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE
SECTION HÉRAULT



image plus - image.plus@wanadoo.fr

Autour de M. Thierry Lataste, Préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault, et de Pierre Bourtayre, président départemental, les Compagnons de l'ONM récemment décorés, lors de la remise des brevets dans les salons de la préfecture à Montpellier.

DÉCEMBRE 2012

L'ANMONM soutient l'Association SOS Rétinite



Chers Compagnons,

Chacun sait que, contrairement à ce que nous avons lu ou entendu, la vie n'est pas « Un long fleuve tranquille » et 2012 en a été un bon exemple une fois encore. Je connais peu de familles qui n'aient été touchées directement ou indirectement par la crise économique et financière qui secoue le monde, entraînant licenciements, chômage et souvent divorces. De même, au sein de notre section héraultaise, de trop nombreux compagnons nous ont quittés pour un monde meilleur, nous avons perdu des proches trop vite, ravis à notre affection, sans parler des ravages causés par les grandes maladies qui bouleversent irrémédiablement nos vies.

Néanmoins, nous faisons face et, à notre niveau, l'esprit de solidarité et les actions prises pour vaincre les grandes détresses et la solitude sont impératifs et doivent être notre référence quotidienne. C'est cela, chers Compagnons, notre objectif sur lequel nous ne pouvons pas biaiser car nous sommes tous concernés sans aucune exception quand nous faisons l'analyse de notre vie en tant que Compagnon de l'ANMONM et porteur de la bleue dont nous sommes si fiers.

En septembre s'est déroulée à La Grande Motte l'assemblée générale nationale de l'ANMONM, suivie du Congrès international qui a traité de la Citoyenneté. Nous voir confier l'organisation de ces manifestations était un challenge et un grand honneur. Chacun dans son rôle a beaucoup travaillé pendant de longs mois et la satisfaction de voir tous les participants venant des 104 sections de métropole et des DOM-TOM ainsi que des sections implantées dans des pays étrangers, a été pour nous une immense joie. Dans cette dernière parution de l'année, notre Comité a tenu à vous rendre compte des activités de ces journées car nous savons que beaucoup d'entre vous n'ont pas pu y participer et nombreux sont ceux qui ne reçoivent pas « Le Mérite » qui en parlera longuement.

Nous sommes particulièrement heureux d'accueillir Monsieur le Préfet de région Thierry Lataste qui a accepté d'assurer la Présidence de notre Comité d'honneur ainsi que le général d'Armée (2S) Elrick Irastorza, grande figure du monde militaire français, qui a accepté de rejoindre notre Comité. En vos noms, nous leur exprimons toute notre gratitude pour la marque de confiance qu'ils viennent de nous témoigner et nous les en remercions de tout notre cœur.

Que cette nouvelle année nous permette de resserrer nos liens au sein de notre belle section de l'Hérault ; que ceux, qui dans les sections, ont des égos surdimensionnés, cessent d'agir négativement contre les intérêts de notre association et souvent au détriment de nos 35000 membres. Tels seront mes vœux personnels que je vous adresse en vous assurant de mon dévouement et de toute mon amitié à partager avec ceux qui vous sont chers.

Pierre Bourtayre

Sommaire

- 1 - Le Comité d'honneur
- 2 - Nos Compagnons à l'honneur - Gardons en nos mémoires
- 3 - Organigramme de la section de l'Hérault - Bienvenue aux nouveaux membres
- 4 - 5 - Rétrospective de l'Assemblée générale et du XXVIII^{ème} Congrès de l'ANMONM
- 6 - 7 - Synthèse de l'allocution de Madame Catherine Lalumière
- 8 - 9 - 10 - 11 - Synthèse des ateliers du Congrès
- 12 - 13 - La soirée de gala du XXVIII^{ème} Congrès de l'ANMONM
- 14 - Prix de l'Éducation citoyenne
- 15 - SOS Rétinite - Commission solidarité-entraide
- 16 - 17 - Remise des brevets
- 18 - Le 3 décembre 2012 - Accueil des nouveaux décorés
- 19 - 20 - La vie des secteurs géographiques

Le Comité d'honneur



Madame Monique Roux
Présidente fondatrice
de l'Association SOS Réinite France



Président
Monsieur Thierry Lataste
Préfet de la région Languedoc-Roussillon,
Préfet de l'Hérault



Monsieur Christian Philip
Recteur de l'académie de Montpellier
Chancelier des Universités



Général de corps d'armée (CR) Michel Alaux
ancien inspecteur de la gendarmerie nationale



Général d'armée (2S) Elrick Irastorza
ancien chef d'État-Major de l'armée de Terre
membre du Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur



Général de brigade aérienne (CR) François Monssus



Monsieur Raymond Couderc
Sénateur, maire de Béziers



Monsieur le Professeur François-Bernard Michel
Membre de l'Académie de médecine et de l'Institut de France
Médecin, poète, écrivain



Madame Hélène Mandroux
Maire de Montpellier

Monsieur Thierry Lataste - *Préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault*

Né le 31.01.1954 à Talence (Gironde)

- 1973 - Henri François d'Aguesseau - École Normale Supérieure, rue d'Ulm, Sciences
- 1978 - Institut d'études politiques de Paris - E.N.A.
- *Officier de la Légion d'Honneur*
- *Officier de l'Ordre national du Mérite*
- *Mérite de 1^{re} classe de la République Fédérale d'Allemagne*
- *Médaille de la Jeunesse et des Sports*

01.06.1982 - Administrateur civil au Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation

09.09.1982 - Sous-Préfet, Directeur du Cabinet du Commissaire de la République du département du Vaucluse

03.10.1983 - Sous-Préfet hors cadre, Directeur du Cabinet de Pierre Mauroy, maire de Lille

14.06.1985 - Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres

20.02.1989 - Détaché directeur adjoint des stages de l'École Nationale d'Administration

07.08.1991 - Secrétaire Général de la Nouvelle-Calédonie

17.10.1994 - Sous-Préfet de Senlis

25.11.1996 - Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de Rhône-Alpes

17.06.1997 - Directeur du Cabinet de Jean-Jack Queyranne, Secrétaire d'État à l'Outre-Mer

06.05.1998 - Préfet, chargé d'une mission de service public relevant du gouvernement, maintenu dans ses fonctions

19.07.1999 - Préfet, délégué du gouvernement, Haut Commissaire de la République en Nouvelle Calédonie

30.07.2002 - Préfet de la Savoie

24.05.2004 - Préfet des Pyrénées-Orientales

23.07.2007 - Préfet de la Vendée

15.02.2010 - Préfet de Saône-et-Loire

24.01.2011 - Préfet hors cadre, Directeur Général des Services du Conseil Régional de Rhône-Alpes

04.07.2012 - Préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault

Nos compagnons à l'honneur



Mme Martine Leroy
nommée chevalier



Mme Marie-Claire Manville
nommée chevalier



L'-C^{el} (CR) Jean-Michel Bosch
nommé chevalier



M. Alain Cendre
promu officier



M. Jean-Claude Gauran
nommé chevalier



Major (CR) Jean-Luc Konecki
nommé chevalier



M. Sébastien Lebel
nommé chevalier



C^{el} Pascal Wallon
promu officier



Mme Marie Francalanci
vice-présidente du comité de l'Hérault
nommée chevalier de la Légion d'honneur



M. Michel Douard
membre du comité de l'Hérault
nommé chevalier de la Légion d'honneur



M. Henri Sabatier
porte-drapeau du comité de l'Hérault
nommé chevalier de l'ordre de la Croix Belge
et attribution des « Palmes du bénévolat » argent

Gardons en nos mémoires

les compagnons qui nous ont quittés du 1^{er} juin au 10 décembre 2012

M. Albert BAZIN - C1
M. Marcel MAMBRE - C1
M. Claude BAZIN - C3
M. Philippe FORNAIRON - C7

M. Claude TIVERNE - C7
Mme Georgette JOURDAIN - C8
M. Serge SICART - C8
M. Jean-Marcel CASTET - C3

Claude Tiverne nous a quittés le 29 octobre 2012.

Né le 1^{er} mars 1929 à Maintirano (Madagascar). Il incorpore en 1952 l'École des Troupes Aéroportées. Il est nommé sergent en 1953. Qualifié comme transmetteur il est promu sergent-chef le 1^{er} mars 1958 et est affecté au 9^e RCP. Le 30 novembre 1958, il embarque à Marseille pour Philippeville jusqu'en décembre 1962 où il retourne en métropole, à Toulouse, avec son régiment. Le 1^{er} avril 1963, il est nommé adjudant. En 1966 il est muté au 110^e RIM FFA à Donaueschingen en Allemagne. Le 1^{er} janvier 1969, nommé au grade d'adjudant-chef, il rejoint le 404^e BCS à Beauvais. En 1979 il est affecté au 12^e RCS à Évreux. Après 25 années de services, il est admis à faire valoir ses droits à pension. Titulaire de la Médaille militaire, il était Chevalier de l'Ordre national du Mérite. Décoré de la Croix du Combattant et de la Médaille commémorative AFN avec barrette « Algérie », il a fait l'objet de nombreuses citations, avec l'attribution de la Croix de la Valeur militaire avec étoile de bronze. Porte-drapeau du secteur géographique Hérault-Méditerranée, « TITI » qui était son surnom, doyen de nos porte-drapeaux, avait gagné l'estime de tous. Les Compagnons de l'ANMONM de l'Hérault ont une pensée respectueuse pour sa mémoire et adressent leurs plus sincères condoléances à sa famille et ses proches.

Organigramme de la section de l'Hérault

suite aux élections de l'Assemblée générale du 18 février 2012
et aux comités de section du 18 février et 18 octobre 2012



Président - Administrateur national

Pierre BOURTAYRE*

(les 15 membres du comité sont indiqués par *)

Premier vice-président

Pierre VAN CRAENENBROECK*

Trésorier adjoint

Présidents Honoraires

Pierre MARCOUT

Pierre MAINCENT

Trésorier

François ZABATTA*

Conseiller civisme

Secrétaire

Jacqueline VIGNERON-VANEL*

co-responsable de la commission de l'Entraide et Solidarité

Vice-présidente
chargée de l'Entraide
et Solidarité

Renée GORLIER*

Vice-présidente
chargée des grandes
manifestations

Marie FRANCALANCI*

Vice-président
chargé de la Citoyenneté
et du Civisme

Jean CECCALDI*

Vice-président
chargé de la communication
et de l'Internet

Yvan MARCOU*

Délégué du secteur 1 - Grand Montpellier - **Robert BONBONNELLE***

Délégué du secteur 2 - Biterrois-Minervois - **Roland L'HOSTIS** - délégué adjoint - **Claude GUILLERET***

Délégué du secteur 3 - Castelnaud et Pic Saint-Loup - **Philippe MANDON**

Délégué du secteur 4 - Hérault-Méditerranée et co-responsable commission Citoyenneté-Civisme - **Claude GUILLERET***

Délégué du secteur 6 - Vallées de l'Hérault et Hauts cantons - **Yvan MARCOU***

Délégué du secteur 7 - Bassin de Thau - **Bernard BOURDON**

Délégué du secteur 8 - Pays de l'Or et de Lunel - **Odette GUIRAUDOU***

Responsable du recrutement et du handicap - **Michel DOUARD***

Conseillère aux commissions Entraide-Solidarité et Citoyenneté-Civisme - **Hélène ALBERT***

Conseillers aux finances - **Roland BIGOT** - **Bernard BONNAFY** - **Christian GAULT**

Conseiller informatique et communication - **Hervé HEURTAUX** - **Bernard JOUBERT**

Conseiller animateur des grandes manifestations - **Thierry LEFEBVRE**

Conseiller aux festivités - **André GRIOTTO**

Conseiller à la commission Citoyenneté-Civisme - **Michel MIFSUD**

Porte-drapeau départemental - **Henri SABATIER**

Relations extérieures « jeunesse et entreprises » - **Dominique Henri PERRIN***

Relations avec les villes - **Jean DEMACON***

Relations avec les associations patriotiques - **Jean-Pierre ORSINI**

Relations avec les entreprises - **Jean-Louis ROY**

Bienvenue aux nouveaux membres

du 1er juin au 9 décembre 2012

M. Jean-Louis BEVELACQUA - C 1
Mme Guylaine LANG CHEYMOL - C 1
M. le préfet de région et de l'Hérault Thierry LATASTE - C1
Docteur Sébastien LEBEL - C 1
Mme Gabrielle LESPINASSE - C 1
M. Guy LOPEZ - C 1
M. Marcel MAMBRÉ - C 1
Mme Marie-Claude MANVILLE - C1
M. Daniel PROUVEUR - C1
M. Yves SALOM - C1
Colonel Eric STEIGER - C1
M. Jean COUPET - C2

Mme Véronique PIPART - C 2
M. Didier ALRIC - C3
M. Eric BARRAT - C3
M. Jean-Michel BOSCH - C 3
Mlle Mauricette STEINFELDER - C 3
M. Michel SAINT-BLANCAT - C 4
M. Jean-Claude GAURAN - C6
Mme Lydie LEFEVRE - C7
M. Michel GERMOND - C8
M. Pascal WALLON - C8
Général d'armée (2S) Elrick IRASTORZA
M. Jean-Luc KONECKI

Assemblée générale et XXVIII^{ème} Congrès de l'ANMONM à La Grande Motte

Du 12 au 15 septembre 2012 la mobilisation des compagnons du comité 34 permettait d'assurer la réussite de cette manifestation avec le soutien de la région Languedoc-Roussillon, du département, des villes de Montpellier, Béziers, Nîmes et La Grande Motte.

La réussite d'un congrès est le reflet de la gouvernance de ses instances et du dynamisme de ses membres. Mais rien ne se ferait sans la mobilisation du comité de l'Hérault et des compagnons qui se sont portés volontaires, sous la houlette du chef d'orchestre qu'aura été Pierre Bourtayre, président de l'ANMONM 34 et administrateur national.

Juin 2011. La nouvelle tombe lors de la réunion du conseil national : Toulouse ne pourra pas organiser le congrès 2012. À 9 heures 58, Pierre Bourtayre appelle Stéphan Rossignol, le maire de La Grande Motte pour lui demander la disponibilité du Palais des Congrès. À 10 heures 02, le retour du maire est positif. Une mécanique bien huilée et parfaitement organisée se met en place sous la direction de Pierre Bourtayre, délégué général de l'ANMONM pour le Congrès qui aboutira un an après à une réussite totale, fruit de la coordination des efforts des équipes de Paris, des présidents des sections des départements côtiers de la région Languedoc-Roussillon et de la force de bataille de près de 50 membres du comité de l'ANMONM et des compagnons qui les ont rejoints.



L'équipe d'organisation se met en place autour du président Pierre Bourtayre et des présidents des sections de la région L-R.

C'est dire aussi que La Grande Motte a pu offrir au Congrès la qualité de ses installations, de son équipement hôtelier et de son attractivité touristique, en bord de mer, aux portes de Montpellier et à une encablure de la Camargue. Un grand coup de chapeau pour la qualité des réceptifs des déjeuners et soirée de gala comme pour la météo de quasi plein été que Bernard Bourdon et Robert Bonbonnelle avaient su convaincre pour le plus grand plaisir de la découvertes touristique des conjoints.



Autour du président national, Jean-Claude Talbert, une partie de l'équipe d'organisation devant le Palais des Congrès de La Grande Motte.

L'accueil des congressistes, leurs installations dans les hôtels, les navettes de liaison avec la gare et l'aéroport de Montpellier, les excursions à Montpellier et à Aigues Mortes, la sortie en mer à Sète, la soirée de détente à la plage des Lézards, comme la soirée de gala à la manade du Mas Saint-Gabriel, se sont déroulés sans aucune fausse note et ont facilité les phases de travail de l'Assemblée générale et du Congrès. Chacun des membres de la cellule « organisation » avait un plan précis et programmé de ses actions, permettant de satisfaire toute demande des congressistes et de leurs conjoints. Coup d'œil au dynamisme du Mérite avec les jeunes élèves d'un Bac « Tourisme » du Lycée Jules Guesde de Montpellier qui apportaient leur sourire à l'entrée du Palais des Congrès, pour les déjeuners comme pour l'accueil des élèves du Lycée de Bédarieux, primés pour le 1^{er} Prix départemental de l'Éducation citoyenne.



Pierre Bourtayre et les élèves de terminale du Lycée Jules Guesde de Montpellier, « hôtesse » d'un jour.



Le nouveau Conseil d'administration national.

Suite à l'Assemblée générale et au vote qui s'est tenu à La Grande Motte le nouveau Conseil d'administration national est composé de

Hélène BLANC (Vice-présidente national),
Bernard BON (Secrétaire général.adj.)
Gilbert BOUHET (Trésorier national)
Pierre BOURTAYRE,
Christian CHAPUIS,
Michel de CHARDON,
Michel COURS-MARCH,
Jean-Pierre DAMELINCOURT,
Juliette DORET,
Anne-Marie DURO,
Jean-Pierre FOURES,

Jean-Paul GILLMANN,
Philippe HERRÉRO,
Michel LEBON,
Simone LOTTE,
Jean-Louis MESSY,
Denis NOEGELEN,
Monique RIBES-BIENIEK (Trésorier adjoint),
Jean-Paul SAVELLI,
Luc SIMON-COLLONGE (Secrétaire général),
Jean-Claude TALBERT (Président national),
Antoine ULRICH (Vice-président national).

À l'instar de l'A 380 et de sa réussite en vol, le succès du congrès de La Grande Motte, largement souligné en conclusion par le président national Jean-Claude Talbert, s'est appuyé sur un « back-office » géré de main de maître par Jacqueline Vigneron-Vanel, la secrétaire générale du comité 34, la gestion de la trésorerie et l'équipe communication d'Yvan Marcou qui n'ont pas ménagé leurs efforts, pendant les quelques mois qui ont préparé le congrès et des multiples réunions qui en ont sous-tendu l'organisation, pour remettre à chacun des programmes détaillés pour les réservations d'hôtels, les transports pour les navettes et les excursions, la validation des menus et des animations avec les traiteurs, les souvenirs aux congressistes et pour relayer sur place la préparation du dispositif de l'accueil des délégués et du déroulement du vote de l'Assemblée générale.

Pour la première fois le Congrès de l'ANMONM innovait avec des ateliers thématiques sur la Citoyenneté. Un gros travail de préparation animé par Claude Guilleret et l'équipe « Civisme » du comité 34 qui a facilité un parfait déroulé des ateliers, très participatifs, qui ont permis aux rapporteurs des quatre groupes de présenter une synthèse intéressante à l'exposé de Madame Lalumière, autour de la citoyenneté européenne.

Dominique Henri Perrin,

chargé des relations « jeunesse et entreprises » au comité de l'Hérault



Le grand auditorium du Palais des Congrès



La Marseillaise clôturait les travaux après l'intervention du général Henri Laporte Many directeur de cabinet du général d'armée Jean-Louis Georgelin, Chancelier de l'Ordre national du Mérite



L'ensemble des congressistes devant le Palais des Congrès de La Grande Motte

Synthèse de l'allocution prononcée par Madame Catherine LALUMIERE pour l'ouverture du Congrès

La Citoyenneté

C'est avec un grand bonheur que tous les membres présents de notre Association ont entendu et reçu le clair et riche enseignement développé par Mme Catherine Lalumière dans son allocution introductive au thème central, certes parfois méconnu mais ô combien d'actualité, de cette citoyenneté de la pensée et de l'action, toujours à redécouvrir et à mettre en œuvre dans un monde contemporain si complexe, et ce, tant au plan national qu'au niveau européen. C'est là en tous les cas l'un des objectifs essentiels de l'ANMONM.



Mme Catherine Lalumière

Pour Mme Lalumière la citoyenneté bien comprise doit, pour nous français du XXI^e siècle, impliqués à part entière dans la construction de l'Union Européenne, se décliner tant au regard de notre conception nationale héritée de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 que de l'approche nouvelle conférée depuis 1992 par les Traités européens. La citoyen-

neté est donc un « grand thème » car le citoyen debout et libre est par principe l'entier contraire de l'esclave et du sujet soumis à une autorité despotique voire tyrannique : responsable, il a des droits, en même temps bien entendu que des devoirs, lesquels l'engagent tous à l'égard du groupe auquel il appartient.

En conséquence, le citoyen s'informe, agit, participe à la vie de la société et surtout n'est jamais indifférent. Il fait vivre la démocratie dont il est le pivot.

Pourtant, de nombreuses personnes éprouvent actuellement un certain malaise à l'égard de la citoyenneté et celle-ci apparaît indubitablement, par-delà de remarquables actes individuels de générosité et d'altruisme, en situation de crise profonde, en particulier s'agissant

du « politique » entendu au sens éminent de l'implication de chacun dans la vie de la Cité. Nombreux, en particulier parmi les jeunes, sont passifs et se sentent relativement indifférents et sans grande influence, cependant que d'autres revendiquent leur légitime attachement citoyen mais redoutent, voire déplorent, de n'être en réalité pas vraiment considérés par l'ensemble des instances de la démocratie représentative. De ces ressentis résultent tantôt des tentations populistes, tantôt le risque d'un discrédit des consultations électorales. Ainsi les citoyens et la société civile se sentant désinvestis et hors jeu, l'essentiel pour Mme Lalumière est de rechercher les raisons de fond d'un tel désengagement.

Force est tout d'abord de constater qu'alors que chacun se trouve aujourd'hui à la fois citoyen national (depuis 1789) en même temps que citoyen européen (depuis le traité de Maastricht de 1992), la citoyenneté ne s'en est nullement trouvée renforcée et corroborée, bien au contraire, puisqu'elle connaît aujourd'hui une crise incontestable dont les causes et fondements profonds méritent recherche et réflexion et ce, à partir de deux grandes hypothèses de travail. En clair, la citoyenneté fait gravement question et ce questionnement doit être considéré en face.

Pour Mme Lalumière le premier axe de cette interrogation est que, pour se sentir citoyen, il faut qu'existe d'abord un profond et signifiant sentiment d'APPARTENANCE au groupe, donc d'adhésion à une communauté humaine perçue comme ayant une incontournable utilité pour la société : or actuellement ni l'État, ni l'Union européenne ne donnent vraiment cette impression de puissance ou de capacité à nous protéger. Face aux superpuissances tant traditionnelles qu'émergentes - telles la Chine, l'Inde ou le Brésil - les citoyens de nos États perçoivent confusément que ces derniers n'ont plus le « poids » suffisant dans le concert des nations et y paraissent désormais de moindre influence, en dépit de l'immensité des problèmes à résoudre. Il y a donc un découragement certain pour les citoyens au niveau national et une certaine forme de découragement pour la chose publique.



Allocution de Mme Catherine Lalumière

Alors chacun se tourne vers l'Europe, mais tandis que le champ des compétences déléguées par nos États à l'Union n'a cessé de s'étendre ces dernières années, les citoyens ont du mal à se convaincre que L'Europe est forte et en capacité d'exercer vraiment une gouvernance claire et efficiente qui décide, agit, et protège. En synthèse, le niveau national a perdu de sa pertinence mais les citoyens n'ont pas pleinement confiance en une organisation politique européenne encore inaboutie pour affronter les défis présents et futurs.

Mais une seconde perspective de réflexion primordiale, car fondatrice des esprits et du sentiment collectif d'appartenance, s'impose aussi pour la conférencière. Il s'agit en effet du lien à notre communauté, qui, outre qu'il ne saurait se décréter, devra désormais et par-delà les intérêts matériels prévalant actuellement, être animé sur un FONDEMENT en quelque sorte plus « SPIRITUALISTE », car reposant au fond sur des souvenirs communs, des idées humanistes partagées, des épreuves surmontées ensemble, bref sur des valeurs communes de nature à conférer véritablement sens au projet européen. Sur cette question principielle et au cœur du sujet de la citoyenneté un travail commun s'impose donc.

En conclusion, Mme Lalumière a insisté sur le fait qu'au-delà de nos intérêts économiques, financiers, matérialistes, le sens profond et l'objectif principal de la construction européenne est de préserver et de faire rayonner partout dans le monde un modèle de société équilibré, fondé sur la recherche du bien vivre dans la prospérité mais aussi dans la solidarité, la quête de l'équité et le respect des valeurs humanistes telles qu'héritées des trois religions monothéistes du Proche-Orient et de la culture gréco-romaine. Une réorientation urgente de la politique économique et sociale de l'Union conditionne donc l'émergence d'une nouvelle citoyenneté européenne, désormais consubstantielle à la citoyenneté nationale, citoyenneté à laquelle l'École devra préparer chacun car, tant dans son pays que dans l'Union, « on ne naît pas citoyen, on le devient ».

Philippe Mandon

délégué du secteur 3 - Castelnau et Pic Saint-Loup

Madame Catherine Lalumière

- Née le 3 août 1935 à Rennes
- Docteur en Droit public et en Sciences politiques
- Maître de conférences auprès des universités de 1960 à 1981 (Rennes, Bordeaux, Paris I)
- Députée de la Gironde (1981-1989)
- Secrétaire d'État et ministre (1981-1986) notamment secrétaire d'État chargée des Affaires européennes de 1984 à 1986
- Secrétaire générale du Conseil de l'Europe (1989-1994)
- Députée au Parlement européen (1994-2004)
- Vice-Présidente du Parlement européen (2001-2004)
- Auteur de plusieurs rapports et études notamment sur :
 - Les Droits de l'Homme dans le monde
 - La PESC (Politique extérieure et de sécurité commune) et la PESD (Politique européenne de sécurité et de défense)
 - Les relations entre l'Union européenne et la Russie
 - La culture et l'Europe, la diversité culturelle, l'interculturalité
 - La fonction publique européenne et en particulier l'égalité des chances entre les hommes et les femmes
- Membre de plusieurs associations à vocation européenne :
 - Présidente de la Maison de l'Europe de Paris
 - Présidente de la Fédération Française des Maisons de l'Europe
 - Présidente de Relais Culture Europe
 - Présidente de l'Association européenne des écoles politiques du Conseil de l'Europe (pays de la CEI)



Jean-Claude Talbert, président national, remet la médaille d'honneur de l'ANMONM à Mme Catherine Lalumière



Stephan Rossignol, conseiller régional, maire de La Grande Motte, compagnon de l'ANMONM, remet la médaille de la ville à Mme Catherine Lalumière

Education et citoyenneté

ANMONM - atelier n° 1 - congrès international du 14 novembre 2012

Cet atelier, présidé par Michel Cours-Mach et animé par Jacques Limouzin, a rassemblé une cinquantaine de personnes, confirmant l'importance accordée à la citoyenneté qui demeure un principe de régulation sociale nécessaire dans nos sociétés contemporaines. Et, comme elle n'est pas un don de la nature (on ne naît pas citoyen), la question de l'éducation à la citoyenneté revêt une importance fondamentale.

En introduction, l'animateur, M. Jacques Limouzin, a présenté les différentes conceptions de la citoyenneté qui ne peut se satisfaire d'une définition réduite à quelques aspects. Il faut la penser globalement. C'est aujourd'hui tendance que de chercher de « nouvelles citoyennetés » dans la liste de comportements qui seraient autant de réponses civiques aux questions que se posent les sociétés contemporaines. On entend aussi évoquer « l'entreprise citoyenne », le « consommateur citoyen », « l'éco-citoyenneté », au point que répondre simplement à une question aussi simple que « Qu'est-ce que la citoyenneté ? » devient un exercice difficile.



Claude Guilleret - rapporteur

Les conceptions de la citoyenneté sont tributaires des legs de l'histoire de notre civilisation et des débats contemporains. C'est le fruit d'une construction historique par étapes, et nous héritons de 2 conceptions de la citoyenneté :

- **l'athénienne** qui nous a légué l'appartenance à une communauté et qui assigne l'individu au groupe qui l'a vu naître. C'est ensuite la souve-

raineté partagée reconquise après vingt-trois siècles et progressivement étendue au suffrage universel,

- **la romaine** qui fut d'abord une citoyenneté de droits particuliers avant de s'étendre à tous les individus.

*Droits civils + Droits politiques = Droits civiques
est venue s'ajouter une orientation sociale qui serait
d'origine davantage anglo-saxonne.*

Se pose aujourd'hui la question de l'attitude car il n'est pas suffisant que les citoyens disposent de droits. Il est nécessaire qu'ils les exercent. La multiplication d'actes d'incivilités qui semblent en décalage avec une société où existe un respect réciproque entre citoyens, met à rude épreuve l'idée de citoyenneté qui semblerait davantage se définir par un mode de comportement civique et une participation active et quotidienne à la vie de la société que par un statut juridique lié à la nationalité.

C'est dans ce sens que l'Éducation à la citoyenneté revêt une importance fondamentale. L'éducation première revient aux parents, à la famille ; mais la famille moderne met trop souvent le projet bonheur immédiat avant le projet d'avenir. C'est en train d'évoluer avec les nouveaux parents.

D'autre part, on sait que l'enfant qui prend au moins un repas par jour en famille reçoit au minimum le cadre de la morale familiale.

L'éducation à la citoyenneté fait, contrairement à ce que pensent et expriment certains, partie intégrante des missions de l'école. Elle constitue un apprentissage en termes de connaissances et de valeurs à transmettre, mais aussi de pratiques et de comportements.

À ceux qui regrettent les leçons de morale du passé, il faut savoir que les valeurs que véhiculaient ces leçons sont toujours présentes aujourd'hui et qu'il ne faut pas confondre technique et contenu : cours de morale, instruction civique, éducation civique (et morale), éducation à la citoyenneté... Depuis 130 ans, l'école de Jules Ferry a fait se succéder les intitulés pour une matière qui n'a cessé d'osciller entre la morale individuelle et le savoir vivre ensemble.

Par contre, l'école n'est plus seule à distribuer les savoirs et surtout les savoirs être, l'influence quotidienne et grandissante d'Internet, des médias, des réseaux sociaux...

L'Éducation à la citoyenneté n'est pas seulement un savoir, c'est aussi une pratique où les équipes pédagogiques apprennent aux élèves à agir et à vivre ensemble à travers des actions concrètes leur permettant de construire des espaces de citoyenneté, voire de s'engager dans des actions qui concrétisent leurs connaissances dans le cadre d'un exercice effectif de la citoyenneté et c'est à ce titre que ces parcours citoyens font aujourd'hui l'objet d'un partenariat entre le Ministère de l'Éducation Nationale et notre association avec le prix de l'Éducation citoyenne destiné à récompenser les élèves qui se sont distingués par leur comportement quotidien et la réalisation d'actions relevant du champ de la citoyenneté au sein de la classe, de leur établissement, de leur quartier ou de la cité.

Le partenariat permettant de mettre en scène des projets citoyens qui soient valorisants pour les jeunes et donc le premier point qu'il faut retenir de cet atelier.

Nous pouvons y ajouter le respect et la solidarité, deux mots autour desquels on peut construire la citoyenneté ; sans oublier la responsabilité car il n'y a pas de liberté sans responsabilité...

L'éducation à la citoyenneté est au cœur de toutes les disciplines scolaires, mais autour des mots, des projets valorisants restent les problématiques de la société.

Restons optimistes car les enfants, les jeunes sont capables d'actions positives et de projets intéressants sur le vivre ensemble.

De tels projets se rencontrent chaque jour, manquant parfois de communication ou de médiatisation ; l'ANMONM peut apporter son soutien, être un des vecteurs de cette communication indispensable qui devrait permettre de faire adhérer un maximum de jeunes au nécessaire « Vivre ensemble. »

Claude Guilleret

délégué du secteur Hérault-Méditerranée

délégué adjoint du secteur Biterrois-Minervois

Citoyen dans la cité

ANMONM - atelier n° 2 - congrès international du 14 novembre 2012

Nous avons d'abord étudié comment être citoyen : citoyen actif, citoyen responsable dans la cité aujourd'hui, au-delà des définitions administratives qui définissent les droits fondamentaux de chaque individu.



Odette Guiraudou - rapporteur

Il y a moins d'engagement pour les grandes causes (la patrie, la religion, les révolutions), et plus d'engagement pour des causes personnelles et proches de la vie quotidienne.

Engagements moins forts, plus facilement remis en cause... mais indispensables au bon fonctionnement de la commune pour répondre aux besoins et aux attentes de ses habitants...

Ils apportent à ceux qui s'y engagent un accomplissement personnel, et pour certains, un facteur déterminant d'intégration dans la société.

Il est indispensable de sensibiliser en priorité les jeunes à la place à donner dans leur vie à la citoyenneté, et à la civilité. Que peut-on leur proposer ?

Trois engagements possibles ont été développés avec passion par l'amiral Bereau :

- Le service civique volontaire, l'engagement comme sapeur-pompier volontaire ou au service des armées de la France, qui ont besoin de ces recrutements pour fonctionner. Le service civique volontaire, qui n'en est qu'à ses débuts, peut être pour les jeunes qui s'y engagent, une expérience personnelle formatrice, peut-être révélatrice d'une vocation, et utile à la vie locale. Il faut le faire connaître mieux, et espérer son développement...

La citoyenneté c'est l'engagement au service de la communauté à laquelle on appartient, c'est la volonté de contribuer au mieux vivre ensemble.

La façon de s'engager a profondément changé de nature dans nos sociétés occidentales, elles-mêmes en évolution...

- Pour les plus jeunes, la participation aux CMJ ou au conseil général junior, est un premier contact formateur à encourager et à accompagner. Les communes sont très attachées au développement de rencontres citoyennes, auxquelles notre association peut apporter une contribution enrichissante : réunions de remise de leur première carte d'électeur aux nouveaux majeurs, cafés citoyens, comités de quartier...

En préfecture, les réunions de remise aux nouveaux français du décret de nationalité française devraient être aussi l'occasion d'insister sur la place à donner au civisme et à la citoyenneté dans la vie de tous les jours.

- N'oublions pas non plus l'utilité des journées Défense et citoyenneté auxquelles sont soumis tous les jeunes de 16-17 ans, filles et garçons. C'est sûrement là qu'il faut savoir leur parler de la place à donner à la citoyenneté dans leur vie...

L'ONM a sûrement là une mission nouvelle à se donner, et à faire valoir auprès de tous les décideurs et acteurs de la vie locale, qui ne demandent pas mieux que de se sentir soutenus dans leur lutte contre les incivilités et les violences qui dénaturent de plus en plus la vie des cités.

Notre action dans les établissements scolaires est maintenant sur de bonnes voies, et reconnue. Il nous faut l'élargir au niveau de la cité, en sachant s'adapter aux attentes des jeunes d'aujourd'hui, dont la majorité sont toujours ouverts aux actions vers la communauté, pour peu qu'elle sache les reconnaître et les accueillir...

Et pourquoi pas susciter la création d'une « Charte du citoyen du XXIe siècle » qui réunirait tous ceux qui veulent œuvrer pour développer une vie sociale, républicaine et solidaire ? Ce signe de reconnaissance serait une marque d'appartenance à la cité bienvenue dans un monde de plus en plus livré à l'individualisme...

Odette Guiraudou

déléguée du secteur géographique Pays de l'Or et de Lunel



Le grand auditorium

Citoyen et valeurs républicaines

ANMONM - atelier n° 3 - congrès international du 14 novembre 2012

Ouvrant la séance devant une assemblée d'une quarantaine de compagnons, Eric Barrault fait un exposé pour établir les bases du débat autour du thème de l'atelier. Il en souligne la difficulté en raison des diverses acceptions des termes « citoyen » et « valeurs républicaines » (essentiellement liberté-égalité-fraternité) et ce que chacun d'entre nous peut y trouver de sens. Un mot est un beau vase dans lequel chacun met les fleurs qu'il veut.

La définition du terme « citoyen » n'est pas évidente. Doit-on s'en tenir au seul statut administratif accordé par un État (citoyen français, citoyen allemand etc. avec les droits et les devoirs spécifiques) ou doit-on considérer comme citoyen celui qui est respectueux des lois de son pays ? Le risque d'émettre un jugement de valeur est réel. Si l'on se réfère à l'antiquité grecque, le citoyen ne peut-il mériter ce titre que s'il est un « bon » citoyen ? Et comment une nation peut-elle mettre au point un arsenal de mesures destiné à sanctionner les « mauvais » citoyens ? Où commencer dans l'échelle des délits ? Punira-t-on l'abstentionniste des consultations électorales ? Celui qui ne trie pas correctement ses déchets ? Celui qui laisse la lumière allumée ?



Travaux de l'atelier n° 3

De même, les valeurs républicaines font l'objet d'approches nuancées voire nettement différentes. C'est sur la liberté que les discussions sont les plus animées, débouchant à court terme sur l'aspect philosophique et sociologique du mot : la vraie question est de savoir jusqu'où une société peut multiplier les contrôles et devenir répressive pour protéger la liberté de chacun ? L'égalité semble moins sujette à créer des divergences de vue alors que la fraternité donne lieu à de nouvelles prises de position, précisément lorsque l'on va aborder son contenu. En effet, en assimilant la fraternité à la solidarité la formule politique, très matérialiste, rappelle que si elle n'a pas de prix, elle a toutefois un coût et que les moyens de l'État posent fatalement sa propre limite.



Michel Mifsud - rapporteur

Ces problèmes de société ont tout naturellement des prolongements au sein du monde éducatif et les professeurs ont en charge la transmission de ces notions, prenant ainsi naturellement le relais des familles dans ce domaine. Dans le débat qui se poursuit, un clivage apparaît très vite entre les pessimistes (qui pensent que bien des familles ne remplissent plus leur rôle formateur et que l'École n'a plus les moyens - ou l'autorité - pour apporter la correction nécessaire) et les optimistes qui citent d'innombrables actions entreprises autour des valeurs républicaines, de la civilité et de la citoyenneté bien comprise à savoir le « vivre ensemble. »

Dès lors, la démonstration est faite que cette démarche est aussi désormais très présente dans le monde associatif, notamment celui de l'ANMONM. En effet, les exemples, aussi nombreux que divers, donnés par l'assistance montrent qu'il se passe énormément de choses sur le terrain et que les résultats obtenus, même s'ils ne sont pas toujours spectaculaires, sont un signe particulièrement encourageant. À noter que l'essentiel des interventions s'adresse à un public jeune sans pour cela faire abstraction de la nécessité de piqûres de rappel pour le public adulte, pas toujours exemplaire.

Comme souvent dans ce genre d'échanges le temps a manqué mais c'est sur un constat relativement optimiste que M. Eric Barrault a pu conclure cet atelier.

Michel Mifsud

Conseiller à la commission Citoyenneté-Civisme du Comité 34



Restitution des travaux dans le grand auditorium

Vers la citoyenneté européenne

ANMONM - atelier n° 4 - congrès international du 14 novembre 2012

La construction européenne

« Un long passé, une courte histoire »

La citoyenneté n'est pas un état en soi, sa formalisation en tant que notion figure dans l'article 17 du traité de Maastricht en 1992: la citoyenneté européenne s'ajoute à la citoyenneté nationale. « Il est institué une citoyenneté de l'Union: est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un état membre. La citoyenneté de l'Union complète la citoyenneté, elle ne la remplace pas. »



Renée Gorlier - rapporteur

Le groupe de travail dans sa diversité, sa richesse, dressait un constat lucide, réaliste et, osons le dire, amer et objectif sur le fonctionnement de l'Union, aidé en cela par la maîtrise et la compétence des animateurs référents.

Les institutions européennes rencontrent une véritable crise identitaire à laquelle s'ajoute depuis deux ans une crise financière majeure dont il semblerait que l'on mesure aujourd'hui la gravité.

Pour une majorité des citoyens – 4/5 environ – les institutions sont une machine technocratique avec de moins en moins de légitimité, peu d'objet, coûteuse et opaque. Il y a une désaffection croissante et une méfiance grandissante vis-à-vis des politiques. Des changements profonds, rapides gagnent peu à peu l'ensemble du globe, entraînant une métamorphose sociale, culturelle qui non reconnus (semble-t-il), aggravent la crise identitaire.

Point inquiétant: le désengagement du citoyen lors des consultations européennes qui se traduit par un taux d'abstention de plus de 42 %. Triste record

Le traité de Maastricht, les différents traités qui suivirent, renforcent pourtant les droits des citoyens. Sont-ils reconnus? Les devoirs restent difficiles à préciser, l'Union européenne est-elle en accord sur un socle de valeurs humanistes? Sur une politique culturelle?



L'atelier n° 4 - travaux

Les droits de citoyen :

- Circuler librement au sein de la CEE (Accords de Schengen en 1985), bénéficier des droits, de la protection juridique, de non-discrimination de sexe, de race...
- Circuler, travailler, l'Europe est un espace multiculturel: 25 pays, 25 langues différentes, ce qui entraîne un problème linguistique majeur qui aboutit à un « réel jargon communautaire ». Un livre blanc de la société du savoir rappelle « que le plurilinguisme est un élément constitutif de la citoyenneté européenne ». Autre obstacle : celui de l'illettrisme. En 2012 un groupe d'experts européens s'est penché sur ce problème, reconnaissant – enfin – ce phénomène grandissant.

Se former :

- Le projet ERASMUS destiné aux étudiants rencontre un succès grandissant. Les programmes leur permettent, disent-ils, de découvrir leur appartenance européenne.
- Le projet COMENIUS qui se met en place de manière progressive dans les collèges et lycées nécessite:
 - L'apprentissage de langues étrangères,
 - Un enseignement approfondi de l'Histoire du continent européen et non un saupoudrage (ce qui semble le cas).

Ces deux projets seraient peut-être une des solutions à apporter au recul de la culture française sur l'ensemble des pays européens.

D'autres projets existent, mais sont peu développés: GRUNTIG, Léonard de Vinci.

Il nous appartient de rendre vivante la devise de l'Europe: « Unité dans la diversité », se souvenir aussi de la citation de Jean Rostand: « Regarder l'avenir lointain, n'est pas regardé et attendre, c'est faire tout ce qui est en notre pouvoir pour le préparer. »

**2013 année européenne des citoyens
2014 – 2020 l'Europe pour les citoyens.**

Renée Gorlier

Vice-présidente du comité de l'Hérault

Soirée de gala

La soirée de Gala du Congrès de l'ANMONM 2012 et « la nuit de la Bleue » se sont tenues le vendredi 14 septembre, au Mas Saint-Gabriel à Marsillargues, dans une ambiance camarguaise.

C'est dans une magnifique maison de maître du XVII^{ème} siècle, propriété de notre ami Louis Nicollin, située en petite Camargue au milieu de 300 hectares, entre étangs, canaux et roubines, que ce Domaine chargé d'élégance et de tradition entre vent et nature sauvage où se côtoient élevages de taureaux et de chevaux, accueillait les membres de l'ANMONM et leurs invités. Cette soirée était organisée sous la houlette de Marie Francalanci, vice-présidente de l'ANMONM 34, déléguée aux manifestations de prestige et de Thierry Lefebvre, notre truculent animateur.



Les gardians dans les arènes

L'ensemble des Compagnons était ravi de découvrir la Manade du Mas Saint-Gabriel, dont la réputation en fait un site particulièrement ancré sur ce territoire.

La réception des invités vers 19 heures, s'est déroulée en première partie, vers les arènes « privées », où les jeux de gardians, les chevaux camarguais, les razeteurs, les vachettes, la course camarguaise, les belles Arlésiennes, ont pu séduire tout cet auditoire, dans le charme fou de nos belles traditions locales, qui sentent bon la Camargue, sous les accents d'un commentateur - un aficionado - qui leur fit une brève présentation et initiation à ces jeux présentés par les personnels de la Manade.



Le temps et le soleil étant de la partie, les participants se sont laissé charmer par cette atmosphère authentique et propice au dépaysement.

Ensuite les invités se sont rendus au « Patio des oliviers », bordé par de somptueux jardins où s'ébattent des paons et des flamants roses, puis autour d'une belle fontaine d'eau fraîche, ils ont apprécié l'excellent cocktail d'accueil dans la douceur d'une soirée languedocienne où l'été indien diffusait encore une chaleur estivale.





La compagnie de danse sévillane « Émotion Flamenco »

La compagnie de danse sévillane « Émotion Flamenco », dans le secret de ces ambiances chaleureuses et dynamiques qui fleurent bon le soleil andalou, enthousiasmait les spectateurs, qui retrouvaient dans ces danses traditionnelles aux attitudes enjouées, appuyées par des costumes colorés, l'allégresse dans la pure veine de l'esprit et du rêve de l'Espagne.

soirée. Par la suite, le président national de l'ANMONM, Jean Claude Talbert, fit l'éloge de notre congrès en mettant en relief les équipes qui se sont impliquées pour la réussite de cette manifestation. Le charme des lieux et l'ambiance communicative en séduisirent plus d'un.

Vers 21 heures, les 350 participants prirent place dans la grande salle de réception pour écouter les discours officiels, dont celui de Pierre Bourtayre, président départemental, qui a rendu hommage aux invités qui avaient fait l'honneur de participer à cette



Les repas servis par le Traiteur du Littoral, régaleront nos amis et compagnons, avec des mets aux « couleurs du sud », qui permirent de déguster les produits « made in Camargue ».

L'orchestre « Jean-Pierre Sardi » avec sa formation de chanteuses et chanteurs, enfiévrâ tout le public qui, avec l'aide d'une météo particulièrement exceptionnelle, permit aux danseurs de s'exprimer sous les belles arcades du patio, jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Voilà, au petit matin, nos amis, les yeux chargés, de soleil, de souvenirs, d'émotions, de plaisirs, ont marqué cette soirée, sous le signe d'un moment « magique. »



Sous les arcades du patio

Marie Francalanci
vice-présidente du comité de l'Hérault

Prix de l'éducation citoyenne

C'est dans le cadre du XXVIII^e congrès de l'ANMONM de la Grande Motte que nous avons eu l'immense plaisir de remettre le premier Prix de l'Éducation Citoyenne du département de l'Hérault.



La remise du Prix

La mise en place de ce prix qui a été explicitée dans les derniers numéros de la revue du Mérite ou de Bleu de France est un succès puisqu'aujourd'hui c'est dans plus de la moitié des départements de la métropole, mais aussi à l'étranger qu'a été signée une convention de partenariat entre les services académiques départementaux et les sections départementales de l'ANMONM.

Nous tenons à remercier M. Philippe Wuillamier, directeur des services académiques de l'Hérault, très sensible au projet et M. Hervé Cosnard son adjoint, en charge du dossier, pour la participation efficace des services académiques de l'Hérault qui a abouti, dans un premier temps, à la signature de la convention le 24 novembre 2011 et à la mise en place du prix de l'éducation citoyenne 2012 dans les meilleurs délais.

Nous félicitons les lauréats et leurs professeurs qui ont participé à l'élaboration des dossiers pour l'année 2012 et encourageons les candidats qui n'ont pas été retenus cette année, à présenter un nouveau dossier plus élaboré en 2013.

La commission mixte, réunie officiellement le 27 juin 2012, a étudié l'ensemble des dossiers et a retenu un prix collectif pour une action éducative citoyenne présentée par des jeunes en situation de handicap, scolarisés dans la classe secondaire du C.S.R.E. (Centre de Soins de Rééducation et d'Éducation) de Lamalou-les-Bains, rattachée au lycée Ferdinand Fabre de Bédarieux.

Le moyen choisi : la préparation et le tournage d'un film « **Quatre roues et la vie** ». L'enjeu principal était de développer l'idée - *les personnes en situation de handicap - des citoyens à part entière*. La réalisation de ce court-

métrage en établissement spécialisé avait pour but de favoriser l'ouverture sur le monde extérieur et d'induire une connexion à la réalité sociale qui permette aux élèves de se projeter dans l'avenir et donc de se motiver pour leurs études et favoriser leur inclusion sociale.

Les élèves et leur professeur d'Histoire - Géographie - Éducation civique ont souhaité aborder plusieurs thèmes à travers le « personnage » principal qui est un fauteuil roulant. Ils ont pu exprimer leur situation et leurs difficultés quotidiennes (difficultés d'accessibilité par exemple), dire leur handicap, leur envie d'autonomie et évoquer le thème difficile du sentiment amoureux chez les handicapés. Ils ont voulu affirmer aussi leurs désirs d'accès à la culture, au cinéma, aux voyages...

« *L'expérience de chacun est le trésor de tous* » disait Gérard de Nerval. Valoriser ce projet ne pouvait donc se faire qu'à titre collectif. C'est pourquoi la commission a souhaité récompenser le groupe dans son ensemble. Ce projet a concerné 14 élèves de la classe secondaire du C.S.R.E. Ces élèves étant atteints de diverses pathologies qui les installent en situation de handicap – parfois très lourd - seuls trois d'entre eux (les plus valides et les plus autonomes) étaient présents, accompagnés par Mme Ghesquiere, proviseure de la cité Fabre, Annick Champallier, leur professeur et Myriam Buiosi, éducatrice.



Les autorités autour des lauréats

Le prix (diplôme; livres et bons d'achat en librairie) leur a été remis par Madame la ministre Catherine Lalumière, M. Jean-Claude Talbert, président de l'ANMONM, M. Hervé Cosnard, directeur académique de l'Éducation Nationale et M. Pierre Bourtayre, président du comité de l'Hérault, qui ont félicité Léa Chéron, Abdelmadjid Mahi et Issam Ati.

Claude Guilleret, pour la commission

L'ANMONM soutient SOS Rétinite

Après le soutien en 2011 aux dons d'organes, en 2012 l'ANMONM s'engage auprès de SOS Rétinite

SOS Rétinite, Association nationale de lutte contre la cécité et reconnue d'Utilité publique depuis 2004, a été fondée bénévolement en 1986 par Monique Roux, compagnon de l'ANMONM, elle-même atteinte de rétinite pigmentaire en phase très sévère. L'association a l'honneur d'être parrainée par Mme Simone Veil et M. Pierre Ardit. En France, plusieurs millions de personnes développent des dégénérescences maculaires graves qui peuvent évoluer vers un handicap très lourd. 300 000 nouveaux cas sont enregistrés par an et près de 80 000 personnes sont atteintes de rétinites pigmentaires.

SOS Rétinite décentralise l'opération « Six gares en chocolat – le Train les Secrets du Chocolat » dans six gares du sud, afin de sensibiliser le grand public à sa cause.

À cause exceptionnelle, opération exceptionnelle ! Profitant de l'impact de ce premier TGV Expo, tout revêtu de chocolat pour son parcours dans les six gares de la Capitale, et de son souhait d'informer le plus grand nombre sur cette maladie encore trop méconnue, SOS Rétinite a proposé d'offrir à six gares du midi une animation exceptionnelle à la veille des périodes de fêtes. Ainsi, le Train du Musée des secrets du chocolat a accueilli les fondus du cacao, sur les quais



des gares de Montpellier, Toulouse, Narbonne, Perpignan et Avignon du 10 au 15 décembre. Toute la marge financière des ventes réalisées par la boutique du train au cours de ces étapes est reversée en soutien à l'association SOS Rétinite. Un joli coup de pouce pour cette association de lutte contre la cécité reconnue d'Utilité publique.

Dans ce cadre, la section ANMONM de l'Hérault a offert une enveloppe financière de 600 euros.

Commission Entraide et Solidarité

Chers compagnons,

Même si cela n'est pas aisé, il faut que je vous adresse ce mot qui se veut chaleureux et responsable.

Comme vous le savez, notre commission d'entraide et de solidarité vous adresse, par l'intermédiaire de sa présidente Renée Gorlier, au moment de votre anniversaire, une carte avec les bons vœux de notre président Pierre Bourtayre et ceux de notre comité. Combien m'est-il douloureux d'entendre ensuite au téléphone la voix du conjoint ou de lire en réponse un courrier, me remerciant pour ces bons vœux, ajoutant que le compagnon destinataire est décédé depuis un, deux ou plusieurs mois ! La solitude est toujours récente et les souvenirs n'ont pas encore eu le temps de cicatriser ce jamais plus et nous, nous ne faisons alors que raviver cette souffrance. Voyez-vous chers compagnons j'ai honte de cette maladresse et surtout beaucoup de peine pour ceux qui reçoivent l'enveloppe endeuillée.

Comment éviter ce geste à l'encontre de notre volonté de créer une convivialité au sein de notre association ?

En communiquant la triste nouvelle :

- À l'interlocuteur de proximité au sein de votre secteur géographique ?
- À un référent unique dont les coordonnées (téléphone, adresse internet, adresse postale) seraient communiquées par notre bureau ?
- Par le biais d'un encart placé dans notre revue : « *Je soussigné, épouse, époux, fille, fils, de M/Mme souhaite vous faire part du décès de notre compagnon... survenu le... J'accepte la présence de l'ANMONM à ses obsèques qui se dérouleront à... le..., ou ses obsèques se dérouleront dans la plus stricte intimité.* »

Soyez assurés chers compagnons de mes sentiments les plus cordiaux.

Jacqueline Vigneron-Vanel,

Coresponsable de la commission Entraide et Solidarité, secrétaire départementale ANMONM 34

Remise des brevets

Remise des brevets

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault et Madame Thierry Lataste ont reçu les décorés de la société d'entraide des membres de la Légion d'Honneur et ceux de l'Association nationale des membres de l'Ordre national du Mérite le vendredi 30 novembre 2012 dans les salons de la Préfecture de région à Montpellier, à l'occasion de la remise des brevets.

Les dames « méritantes » étant particulièrement représentées à cette cérémonie, Bleu de France leur dédicace ces pages, avec les félicitations des compagnons de l'Hérault.



Monsieur le Préfet Thierry Lataste et son épouse.



M. le Préfet entouré de Paul de Lartigue, président départemental de la SEMLH et de Pierre Bourtayre, président départemental de l'ANMONM.

Les brevets ont été remis aux :

Commandeur:

Colonel André Geyres

Officiers:

M. Philippe Bot
M. Alain Cendre
M. René Gauduin
M. André Pietravaille
Mme Mauricette Steinfeldler
M. Pascal Wallon

Chevaliers:

M. Philippe Auge
M. Eric Barrat
Mme Anne Barthez
Mme Véronique Bosc
Mme Hélène Bodilis-Dorques
Mme Christine Bonnard
M. Jean-Christophe Boursin
M. Jean-Michel Bosch
Mme Florence Bougard
Mme Marie-Claude Cazals
Mme Hélène Dautriat
Mme Marguerite Detrois
Mme Martine Ganter-Couderc
M. Jean-Claude Gaurand
M. Michel Germond
Mme Guylaine Lang-Cheymol
M. Sébastien Le Bel
Mme Lydie Lefevre
Mme Marie-Claire Mainville
M. Serge Massol
M. Cyril Marchal
Mme Christiane Pompon
M. Eric Servat
Mme Pascale Suc
Mme Liliane Verville-Roux
Dr Georges Vincent

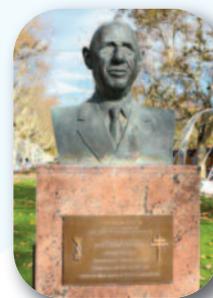




Pierre Bourtayre remet la médaille d'honneur de l'ANMONM à M. le Préfet.

Pierre Bourtayre, président départemental de l'ANMONM, après avoir remercié les autorités et l'assemblée, précisait : « Vous avez, Monsieur le Préfet, accepté de continuer la tradition lancée par vos prédécesseurs en recevant dans ces magnifiques salons, les membres de la Légion d'Honneur et de l'Ordre national du Mérite pour leur remettre leurs brevets qui attestent de leur promotion ou nomination dans nos deux Ordres nationaux. Votre volonté de nous recevoir ici est symbolique car elle confirme l'importance de nos deux Ordres, qui, sous l'autorité du Grand Chancelier de la Légion d'Honneur et Chancelier de l'Ordre national du Mérite le général Georgelin et dans le cadre de nos deux Associations nationales, présidées respectivement par le général Gobillard et le professeur Jean-Claude Talbert, travaillent en osmose, pour continuer à servir notre pays. Soyez assuré que dans l'Hérault, nos deux Associations travaillent en parfaite harmonie pour ce faire et nous vous remercions pour votre accueil. De même, Monsieur le Préfet, je vous remercie d'avoir accepté la Présidence de notre comité d'honneur héraultais. Nous en sommes fiers et heureux et permettez-moi de vous remettre, au nom du Président national, la médaille d'honneur de notre Association que vous n'aviez pas pu recevoir lors de notre Congrès en raison d'un déplacement ministériel dans la région Languedoc-Roussillon. Je saisis aussi ce moment pour remercier le général d'armée Irastorza, qui comme vous, vient d'accepter de rejoindre notre comité d'honneur de l'ANMONM - Hérault. Chers Compagnons de l'Ordre national du Mérite, c'est un honneur de pouvoir me joindre à Monsieur le Préfet pour vous remettre dans quelques instants votre brevet... »

3 décembre 2012 à Montpellier



Pierre Van Craenenbroeck, premier vice-président de la section de l'Hérault, représentant le président Pierre Bourtayre, empêché, en présence d'une nombreuse assemblée, remerciait les autorités civiles et militaires réunies comme tous les ans, face au buste du général de Gaulle érigé sur l'esplanade éponyme de la ville de Montpellier.

Il rappelait que ce buste avait été réalisé et inauguré il y a 5 ans grâce à la participation financière de nombreux compagnons ainsi que celle de la municipalité de Montpellier.

Après avoir précisé les principes de la création de l'Ordre national du Mérite et de l'attribution de cette récompense nationale, il soulignait en outre « *que la section de l'Hérault qui compte 570 compagnons œuvre notamment en faveur des jeunes, car au moment où nous constatons la forte dégradation des valeurs de la république que sont la citoyenneté, le civisme et la civilité, notre devoir est de poursuivre, voir accentuer nos efforts auprès de la jeunesse où qu'elle se trouve pour tenter de redresser la situation. C'est pourquoi, en plus du prix du civisme qui récompense une action civique individuelle ou collective a été créée l'an dernier le Prix de l'Éducation citoyenne en partenariat avec l'Éducation nationale, débouchant sur l'attribution d'un Prix à un élève ou à une classe ayant présenté et réalisé un projet citoyen...* » Un dépôt de gerbe clôturait cette cérémonie.



Accueil des nouveaux décorés

Le mercredi 20 juin 2012, le Comité de Montpellier accueillait, au Domaine de Grammont, les nouveaux décorés dans l'Ordre national du Mérite.



En présence de Monsieur Serge Fleurence, 1^{er} adjoint au maire de Montpellier, de Monsieur Michel Guibal représentant le président du conseil général, du colonel Paul de Lartigue, président de la Société des membres de la Légion d'Honneur, de Monsieur Pierre Bourtayre, président de la section départementale de l'Association nationale des Membres de l'Ordre national du Mérite, Robert Bonbonnelle, responsable du secteur de Montpellier, a présenté l'Association départementale qui regroupe 570 adhérents.

À l'aide de diapositives projetées sur grand écran, il a présenté les membres du Comité départemental : son organisation, ses commissions, l'entraide, la citoyenneté et le civisme, les secteurs géographiques et les principales activités, la représentation protocolaire dans toutes les cérémonies officielles, l'assistance aux adhérents, les actions en faveur de la jeunesse et du civisme soulignant les travaux engagés avec le concours des autorités académiques auprès des jeunes des écoles, collèges et lycées. Il a ensuite développé, s'appuyant sur des photos les activités culturelles, les concerts, les conférences, les voyages et visites touristiques.

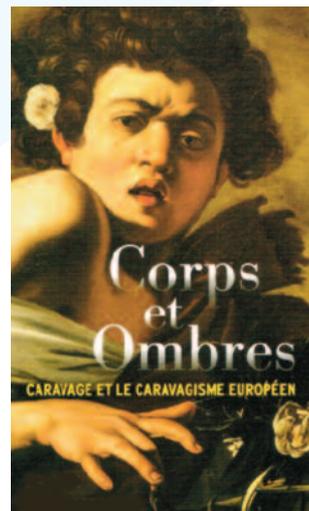
Devant un grand nombre de Compagnons, il a ensuite présenté les nouveaux adhérents, accueillis par des applaudissements et a invité l'assemblée à se regrouper dans le parc du château pour une photographie avant de partager un cocktail offert par le Comité départemental.

La vie des secteurs géographiques

La vie des secteurs géographiques

Caravage et le caravagisme européen

Une exposition qui s'est tenue du 23 juin au 14 octobre 2012 au musée Fabre à Montpellier. C'est ainsi que le 28 septembre une visite organisée par Robert Bonbonnelle, a permis à une vingtaine de compagnons et leurs conjoints, d'admirer une sélection de chefs-d'œuvre de Caravage à Rembrandt ou Georges de La Tour, rarement prêtés. Alors que naît l'esthétisme baroque, Caravage s'impose rapidement avec le caractère novateur de son art, avec l'utilisation magistrale du clair-obscur et surtout le cadrage à mis corps de ses figures, qui donne à ses compositions une puissance dramatique inédite. Sa peinture réaliste qui mêle trivial et sacré comme celle d'un jeune garçon mordu par un lézard, ici représentée, et la Flagellation du Christ, rend accessible l'art religieux au commun des mortels. Défrayant la chronique Caravage fit très tôt des émules comme Baglione, Cagnacci, Vouet, Ribera et Georges de La Tour marquant ainsi son empreinte sur l'art européen pendant près d'un demi-siècle. Par la suite, persuadé d'avoir vécu un moment exceptionnel et en échangeant ses impressions, le groupe s'est retrouvé pour partager un bon repas dans un restaurant proche.



Taiwan la rebelle - Taïwan la conquérante

Le samedi 27 octobre à Mèze pour le secteur 4, puis invité par Roland L'Hostis, le mardi 20 novembre à Béziers pour le secteur 2 (qui tous deux, associent les membres de la légion d'Honneur) le colonel honoraire Joseph Colmou - professeur à la retraite ayant travaillé aux États Unis et enseigné à l'Université de Portland - avait choisi de parler de « Taïwan » petite île politiquement autonome bien que son indépendance n'ait jamais été programmée. C'est une île de 36 000 km², grande comme le Languedoc - Roussillon plus le Tarn, peuplée de 23 millions d'habitants, située au Sud-est de la Chine continentale, au Sud du Japon, au Nord des Philippines, où deux mondes s'affrontent depuis 1948. Joseph Colmou nous a rappelé que la population de base de cette île fût les Malaisiens, suivis des Portugais en 1542 « Les Conquistadors », puis les Hollandais jusqu'en 1662 où l'Empire chinois annexe l'île. Défaite par le Japon en 1865, la Chine cède l'île de Taïwan qui fera donc partie de l'empire japonais pendant ½ siècle jusqu'en 1945 où vaincu par les États-Unis, le Japon rétrocède Taïwan à la République de Chine. En 1948, Chan Haï Chek et 2 millions de continentaux fuient les Communistes de Mao qui proclament la République Populaire de Chine en 1949 ; l'île de Taïwan et quelques autres restant autonomes. Dès 1950, Taïwan se développe rapidement en même temps que la Corée du Sud, Hong-Kong et Singapour : « Les quatre dragons asiatiques ».



Ayant appris le pragmatisme des Japonais « On démarre avec ce que l'on a et non de ce que l'on voudrait avoir », les Taïwanais utilisent leurs premiers fonds selon les deux philosophies fondamentales qui sont celle de Confucius et celle de Tao avec pour pensée « Innover-Avancer-Toujours Progresser » ; aujourd'hui, Taïwan forte de ses hautes technologies s'attaque au continent chinois. Avec leurs capitaux, la science de leurs ingénieurs, les Taïwanais envahissent la Chine, dirigent les entreprises chinoises et sont en train de conquérir la grande Chine (et son 1,3 milliard d'habitants) qui en 2011 est le 1er partenaire de Taïwan. Le président Ma Ying Jeou réélu à la présidence en janvier 2012 pense que la réunification est à l'horizon. Mais nous dit Joseph Colmou pour conclure, ne pas oublier les tensions qui apparaissent entre la Chine, le Japon et les États-Unis pour la propriété des îles Spratly, Paracel... où il y a des ressources pétrolières ; tout comme les probables réformes politiques qui devraient apparaître en Chine à la suite des dernières élections.

Claude Guilleret

délégué du secteur Hérault Méditerranée et délégué adjoint du secteur Biterrois-Minervois



Notre partenaire IGESA propose des loisirs et des séjours pour tous, en France ainsi qu'à l'étranger. Profitez donc d'un large choix de destinations à des prix compétitifs.

Billetterie

Elle vous permet de réserver des places de spectacles, des entrées dans des parcs d'attractions...
Contactez le 04 95 55 20 20

Réservations

Vacances adultes : 04 95 55 20 20
Colonies de vacances : 04 95 55 30 30
Séjours groupes et séminaires :
04 95 55 30 75
ou seminaires@igesa.fr

Les séjours à Paris se réservent directement auprès de l'établissement :
Raspail au 01 47 40 87 87
Voltaire au 01 49 60 23 23

Voyagez malin, pensez collectif !

Le nouveau catalogue « Bons plans 2013 Groupes » est sorti ! Partez avec IGESA en France et dans le monde, et profitez de prix compétitifs.

Ressortissants, faites des heureux !

Partez en couples, en réunion familiale ou entre amis à la découverte du patrimoine français et des terres lointaines en bénéficiant des avantages d'un tarif groupe. Vous pouvez également faire profiter vos proches, vos amis, votre association ou votre club de cet avantage tarifaire. Alors, faites des heureux... il suffit que le demandeur soit ressortissant de la Défense ou être adhérent à l'ANMONM.

Plus d'informations :

Sur le site Internet www.igesa.fr

Notre trésorier, qui veille scrupuleusement à l'euro près de nos dépenses, veille également à nos recettes qui, comme toute association, sont issues des cotisations versées par les adhérents. Dans ce cadre, il a l'honneur d'appeler l'attention de celles et ceux qui n'auraient pas encore acquitté leur versement et compte sur leur régularisation le plus vite possible. Le certificat fiscal vous parviendra pour votre déclaration de revenus 2012.

-oOo- RAPPEL 2012 -oOo-

	Cotisations et dons abonnement**	Total
Membre actif :		
Cotisation nationale 25 € + administration section 4 € = 29 € +€*	+ 10 €	= €
OU		
Membre bienfaiteur :		
Cotisation nationale 31 € + administration section 4 € = 35 € + €*	+ 10 €	= €

*Certificat fiscal suivra **L'abonnement à la revue « Le Mérite » est facultatif

*Chèque à l'ordre de ANMONM 34, à adresser à notre premier vice-président, trésorier adjoint :
M. Pierre Van Craenenbroeck - 7, rue Albinoni - 34690 Fabrègues*

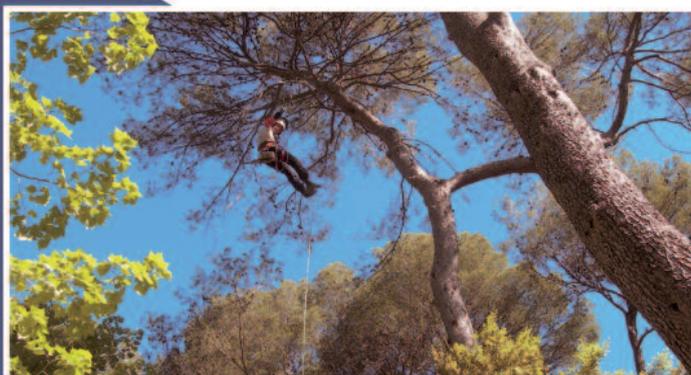
Les textes et les photographies publiés n'engagent que leurs auteurs. Cela suppose que ces derniers possèdent les autorisations éventuellement nécessaires à leur diffusion comme tous les accords pour une reproduction libre de droit. Toute reproduction, même partielle, réalisée sans autorisation préalable est illicite (article L122-4 du code de la propriété intellectuelle).

Cette brochure d'information est réalisée par la section de l'ANMONM de l'Hérault et elle est destinée à ses membres. Elle ne peut être vendue.

Directeur de rédaction et d'édition : Pierre Bourtayre (04 67 56 98 40)

Rédaction, photographies, maquette et coordination générale : Yvan Marcou

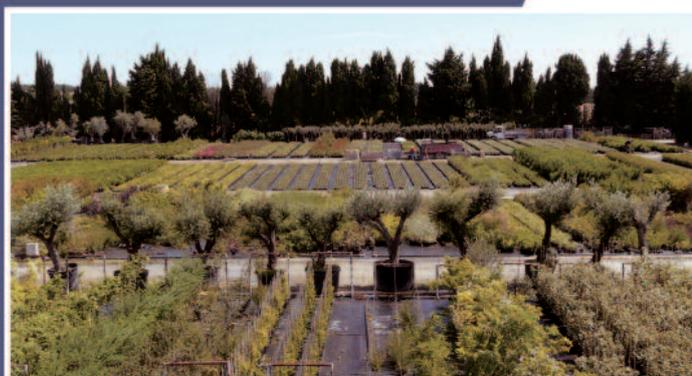
Infographie et mise en page : Image Plus - RCS Montpellier 401919006 - image.plus@wanadoo.fr - Imprimerie : RCS Paris 491040549



**Création et entretien
d'espaces verts**



**Etudes et maîtrise
d'oeuvre paysagères**



**Production et vente
de végétaux
et d'arbres d'ornement**



**Le Président de la section 34, administrateur national,
les membres du comité de l'Hérault
et les délégués des secteurs géographiques,**

**présentent aux Compagnons de l'Hérault
et à l'ensemble des Compagnons de l'ANMONM
de France et de l'étranger
leurs meilleurs vœux pour 2013,
année du cinquantième anniversaire de la création
de l'Ordre national du Mérite.**